



SGT BREXIT

PROCÈS- VERBAL

18 JANVIER 2021

CONVENOR	Patrick Van Cauwenberghe (MBZ) & Jeroen Sarrazyn (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Jeroen Sarrazyn(AGD&A)
PRÉSENTS	<p>Alain Muyshondt - AGD&A Annie Vanherpe - AGD&A Arnaud Vander Haeghen - AGD&A Bart De Els - AGD&A Brigitte Vandenbussche - AGD&A Dorothy Cardoen - AGD&A Floris Van De Vijver - AGD&A Griet Mahieu- AGD&A Guido Vanholsbeke - AGD&A Hein Forcé - AGD&A Ilse Eelen - AGD&A Jeroen Sarrazyn- AGD&A Joelle Delvaux - AGD&A Kristof Vranckaert- AGD&A Nick Van Geerteruy - AGD&A Rudi Lodewijks- AGD&A Sophany Ramaen- AGD&A Stef Debeuf - AGD&A Sven Van Der Biest - AGD&A Vera Jansegers - AGD&A Werner Rens- AGD&A Jan Bayart - Affaires étrangères Jan Vanseghbroeck - AFSCA Ilke Bliki – FIT Abram Op de Beeck - Essenscia Aldona Akkermans - CRSNP Ann De Vriese - BCA Bart Decorte - CRSNP Caroline Gubbi - Forward Belgium Charlotte De Paepe - Fevia Diederik Bogaerts - ICC Belgium Daan De Vlioger - Vinum & Spiritus Dimitri Serafimoff - Forward Belgium Fons Uyttendaele- - BCA, Hilde Bruggeman- ASV/NAVES Jan Maes - ASV Jan Marien - GSF Jan Van Wesemael- Alfaport Voka Jan Soenen- TLV Jessy Van Aert - Essenscia Jef Hermans - Forward Belgium Jim Styleman - CRSNP Joan Bremers - ECS/2XL Johan Vandenbroele - P&O Ferries Jurgen Decloedt - RX Seaport Kevin Verbelen - Agoria Koen De Ridder - Unizo Kristin Van Kesteren-Stefan Port d'Anvers Marie Desrousseaux - Febetra Mathieu Maes - Chambre de commerce internationale Olivier Schoenmaeckers- VEA Patrick Van Cauwenberghe - Port de Zeebruges Stephanie Dierick - Northsea Port Sylvie Grieninck - Fedustria Tine Vandervelden - Fevia Ann Truyen - Giel Boey - Boerenbond</p>

Point 1 de l'ordre du jour : Accord Brexit - par Affaires étrangères

Accord de commerce et de coopération/Trade and cooperation agreement (TCA)

Il n'y a pas encore de ratification européenne, car le Parlement européen n'a pas encore donné son accord. Bien entendu, nous appliquerons le traité à titre provisoire. En principe, le vote à ce sujet devrait avoir lieu le 28 février, mais toutes les traductions sont requises d'ici là.

En termes de contenu, la Belgique est particulièrement soulagée qu'un accord ait été trouvé et qu'il constitue une base pour une coopération plus saine. Il s'agit d'un accord nécessaire qui est en fait insuffisant et qui reflète donc les choix faits par le Royaume-Uni. Le traité comporte plus de restrictions que tout autre traité, notamment en raison de la proximité géographique.

Une zone de libre-échange s'applique, ce qui rend l'origine des marchandises importante. Toutefois, il ne s'agit que d'un cumul bilatéral, la combinaison avec d'autres ALE n'étant pas possible (par exemple EUR MED).

Thèmes qui nécessiteront une attention particulière à l'avenir :

- 1) L'Irlande du Nord sera politiquement sensible en raison de la frontière intérieure entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.
- 2) Les normes des produits peuvent différer dans le temps, le Royaume-Uni évitera d'être considéré comme un État satellite qui suit servilement la nouvelle réglementation de l'UE.
- 3) La concurrence déloyale sera réglée par arbitrage, mais l'UE a également ses propres possibilités de réagir. Le traité peut également être suspendu. Le Royaume-Uni testera éventuellement ces normes.

Le secteur privé étudie les possibilités de coopération douanière. Il existe des options au sein des comités et des arrangements séparés avec les États membres sont également possibles.

Agoria note que certains quotas ont été maintenus (les produits en aluminium étant les plus importants).

POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Point d'action 1 : tenir le secteur informé des négociations relatives au Brexit et des attentes	Jeroen Sarrazyn, Kristof Vranckaert, en collaboration avec les Affaires étrangères	continu

Point 2 de l'ordre du jour : état d'avancement AGD&A

Transition calme vers la situation post-Brexit grâce à un trafic calme. Les mesures transitoires relatives à l'article 47 ont été utiles. Cependant, un nombre important d'opérateurs ne sont pas prêts pour les formalités.

Chiffres: [voir slides](#)

TIC : aucun problème avec les systèmes, mais il manque des données (voir ci-dessous). Très nombreuses opérations manuelles requises par les douanes, surtout à Zeebruges.

Zeebruges : La fluidité du flux reste cruciale. L'IST90 ne peut pas être combiné avec un modèle just in time. Le type D (pre-lodge) est une bonne option à terme. Zeebruges est très satisfait de la coopération actuelle avec le commerce et aussi, sur le plan interne, avec les douanes.

Point 3 de l'ordre du jour : Expériences des opérateurs

MBZ (Maatschappij van de Brugse Zeehaven) : lacunes dans les données. L'ambassade britannique a également remarqué l'effet de «l'alphabétisme».

L'AFSCA note que la qualité des Export Health Certificates est médiocre aux points frontaliers en BE et aux Pays-Bas. Les règles SPS (Sanitary and phytosanitary) doivent être mieux connues et une formation et une communication sont nécessaires. L'AFSCA a eu une réunion avec le Chief veterinary officer du R-U et participera également à un webinaire conjoint entre la BE, les P-B et le R-U (27 janvier).

Les membres notent que certains transports n'ont tout simplement pas lieu. Il est fait référence à un grand transporteur allemand qui n'exporte plus de fret vers le Royaume-Uni.

Point 4 de l'ordre du jour : origine

L'AGD&A a publié une [note d'information](https://financien.belgium.be/nl/douane_accijnzen/ondernemingen/douane/oorsprong/verenigd-koninkrijk-europese-unie) sur l'application des préférences dans le cadre du TCA (Trade and cooperation agreement).

European Distribution Centres

Les centres de distribution au Royaume-Uni qui achètent dans l'UE et qui livrent à nouveau dans l'UE sont confrontés au paiement de droits à l'importation. L'administration ne peut pas proposer de solution à ce problème car il n'est tout simplement pas inclus dans l'accord, contrairement à l'arrangement avec la Suisse par exemple. Démontrer le statut de l'Union avec un T2L ou utiliser un T2 avec une piste d'audit correcte peut être une solution dans certains cas.

Une [communication](#) concernant l'auto-enregistrement Rex sera envoyée aux entreprises qui ont reçu un EORI d'office de l'AGD&A au cours de la période 2019 - 2020 (environ 7000 opérateurs).

La prochaine réunion aura lieu le 22 février 2020, à 14 heures (via MS Teams).